

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 19 Juillet (19/07/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 13 juillet, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS : M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,
Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, **Adjoints**,
Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers municipaux**.

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. MOTHEs), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoints**,
M. Gérard CHOUKOUd (représenté par Mme STOCCO), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. BOUSQUET), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. le Maire), M. Gérard VALLES (représenté par Mme LASSALLE), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. GUILLAMAT), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Philippe CHAUMERLIAC, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Patrice CHARLES, **Conseillers municipaux**.

Madame Martine DAMIANI est nommée secrétaire de séance.

PERSONNEL

01 – 19 Juillet 2012

DELIBERATION PORTANT MODIFICATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL

Rapporteur : Madame Fanfelle

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 8 mars 2012 par laquelle le conseil municipal approuvé la création, pour une durée de trois à compter du 1^{er} avril 2012, d'un emploi contractuel de coordonnateur des services culturels, programmateur des spectacles vivants et promoteur du lien associatif.

Il propose à l'assemblée de reconsidérer les conditions de rémunération de cet emploi dans les conditions suivantes :



| EMPLOI | Grade catégorie | TEMPS de TRAVAIL HEBDOMADAIRE | | DUREE du CONTRAT | | REMUNERATION | | |
|---|------------------------|----------------------------------|------|------------------|------------|------------------|-----|-----|
| | | | | du | au | Échelon | IB | IM |
| coordonnateur des services culturels, programmateur des spectacles vivants et promoteur du lien associatif | Attaché catégorie A | temps complet | 35 H | 01-08-2012 | 31-03-2015 | 9 ^{ème} | 653 | 545 |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-

- ✓ **Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- ✓ **Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 - alinéa 4,
- ✓ **Considérant** qu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes,
- ✓ **Sur rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**



Décide :

D'APPROUVER la modification de l'emploi tel que décrit ci-dessus

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Pour copie conforme
Moissac le 20 juillet 2012
Le Maire,

Jean-Paul MUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :